

LE PNDL EN FLASH

Le bulletin électronique d'informations produit par le Spécialiste en Communication et Formation du PNDL, n° 15 (Avril - Juillet 2012)

NOTE DE LA REDACTION

Le second trimestre de l'année 2012 est vécu, avec son lot d'activités marquées de façon stratégique. Le Projet de développement local participatif finalise ses activités de terrain et une étude d'impact a été réalisée. Les résultats sont globalement appréciables. Nous y reviendrons pour vous en informer plus amplement. Le Projet Pistes Communautaires a fait l'objet durant ce trimestre d'une attention de la part des partenaires de la Bad. Une rencontre stratégique entre Mme la représentante résidente, Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales et le secrétariat exécutif, a autorisé une relance du Projet.

Des activités majeures sont initiées durant ce trimestre. D'abord, le lancement de la stratégie nationale de développement territorial, les missions de terrain pour faire le point sur la clôture des conventions de financement dans le cadre du Pdlp, les sessions de formations des facilitateurs en maîtrise d'ouvrage local, les sessions régionales d'informations sur le Budget participatif, la mise en œuvre de la convention Cnls - Pndl, pour ne citer que quelques activités phares. Enfin, la finalisation du processus de capitalisation des acquis du Programme. Un intéressant exercice qui a permis de consigner, dans un document d'une soixantaine de pages, la démarche, l'approche, les acquis et les limites du Pndl. Des activités qui sont retracées dans ce « flash », qui tient lieu de support d'informations. Bonne lecture à Tous.

PRIX ALPHA

Et le Pndl, en applaudimètre



Samba Guèye, Secrétaire exécutif du Pndl, recevant des mains du Représentant du PNUD, le trophée de la 2^{ème} meilleure équipe de projet, en présence du Ministre de l'Economie et des finances et du coordonnateur de la CAP.

Les invités ont fortement applaudi, suite à la diffusion du film institutionnel sur les acquis du Pndl. Une forme de validation du contenu du publiereportage. Les profondeurs de la région de Kolda ont été ciblées, pour mettre en lumière quelques résultats acquis issus de la mise en œuvre du Programme. Ce 10 Juillet 2012, à Sorano, en présence du Ministre de l'économie et des finances, du coordonnateur de la cellule d'appui aux projets et programmes et du gotha du monde du développement, les signaux étaient au vert. Le passage du Pndl était autorisé. Quant le nom du Programme a retenti à la seconde place, cela flirtait, à bien des égards, une confirmation. Un trophée argenté, brandi par Monsieur le Secrétaire Exécutif, à ses collaborateurs, aux allures victorieuses, témoin d'une longue marche vers la réussite. Pèle mêle, 3700 microprojets réalisés, des comptes audités et certifiés conformes, des réformes enclenchées et des capacités des acteurs renforcées...Autant de hauts faits symbolisant une Equipe en marche. C'est le fait de tous les Acteurs rompus aux missions qui leur sont assignées et qui tiennent lieu de cadre de résultats du Programme. A coup sûr, c'est une étape importante dans la vie du Pndl. Normal, car en 2009-2010, année de référence, bien des certitudes ont été établies et des convictions renforcées. Qu'advient-il, si l'année de référence était 2011, où tous les défis ont été relevés, avec des taux record en termes de réalisation de performances. Malgré les écueils liés, entre autres, au portage politique encore timide, au temps nécessaire d'apprentissage des Agences d'exécution, à l'instabilité institutionnelle, etc...; le programme a enclenché un processus irréversible de changement qualitatif des politiques publiques de décentralisation et de développement local. **Pour de plus amples informations, contactez Ousseunou TOURE, Spécialiste Communication Formation PNDL**

AGIR AUTREMENT

Signe de reconnaissance

Par Samba GUEYE*

Les pratiques du Programme national de développement local sont reconnues unanimement par une catégorie d'acteurs crédibles comme étant pertinentes, transparentes et utiles. Cette conclusion amplifiée par les animateurs de la Cellule d'appui aux projets et programmes, lors de la remise du Prix Alpha, nous place dans une seconde place honorable. Très honorable. «Magnifier l'excellence, la dynamique d'équipe, l'efficacité et l'efficience, la qualité de la gestion, afin d'ancrer davantage la culture de la performance dans la mise en œuvre des projets et programmes, telle est l'ambition du prix Alpha ; le tout devant influencer sur le niveau (taux d'absorption des crédits sur ressources extérieures) et la qualité d'exécution des projets et programmes».

Loin d'une autoglorification, il s'agit simplement de mesurer le chemin parcouru, les actions menées, les réussites obtenues et les limites notées. A chaque étape précise de la vie du Programme, la situation institutionnelle influence le jeu des acteurs et les options stratégiques qui sont retenues et mises en œuvre. Avec cette seconde place du prix Alpha, l'on peut valablement penser que trois faits distinctifs caractéristiques d'un vainqueur se positionnent dans ce que l'on pourrait appeler une «Equipe», avec un «Esprit» et des «Valeurs».

(i) D'abord, la collégialité d'un groupe constitué d'un bloc homogène, arrimée par une «Equipe» constituée de professionnels pluridisciplinaires, se sédimente durablement. Pour avoir longtemps vécu et blanchi sous le harnais du développement local. Ce n'était pas évident, tellement les fissures et les jeux d'intérêts étaient vivaces et réels.

(ii) Ensuite, au-delà de l'Equipe, la seconde place du prix Alpha révèle un «Esprit» au sens grégaire du terme. Combatif et alerte. Le fait de mettre en scelle constamment nos différents partenaires institutionnel, technique et financier, pour traquer le sous développement dans nos contrées les plus reculées, fait référence à une pugnacité et une réelle abnégation. Dans ces conditions, l'on comprend mieux, le sens de l'intervention de toutes les parties prenantes. J'évite de citer, au risque d'en oublier.

(iii) Enfin, une bonne Equipe, dans un bel Esprit, s'adosse sur des Valeurs. Celles-ci sont particulièrement visées dans le pilotage de la performance. En réalité, elles font la différence, au-delà des sommes de connaissances acquises. Les hommes et les femmes qui composent le PNDL sont pétris de valeurs. C'est le lieu de remercier, tous ceux ou celles qui ont participé de près ou de loin, au positionnement si prestigieux du PNDL, à cette place. Une seconde place qui sublime les efforts. N'est ce pas là, enfin, un signe de reconnaissance ?

*Secrétaire Exécutif PNDL

ETUDE D'IMPACT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF

Le secteur éducatif : l'apport des collectivités locales, entre acquis et contraintes

Le Projet de développement local participatif a eu un impact réel sur les cibles. C'est le Cabinet Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CREs), en charge de l'étude, qui a livré ses conclusions. Cet encadré revient sur le secteur de l'éducation. Dans les collectivités locales PNDL, le Programme, en 2011, a augmenté les effectifs de 22 451 élèves. La population scolarisable étant de 387 033 enfants, la contribution du programme au TBS dans ces collectivités ciblées par l'étude, est de 5,80%. Au plan national, avec une population de 1 837 566 enfants, la contribution du PNDL à ce TBS est de 1,22%.

La contribution du PNDL à l'effort d'éducation dans l'enseignement élémentaire est significative. Cette contribution est multiforme car le programme a permis au sous-secteur de faire des avancées plus ou moins importantes dans l'accroissement des effectifs d'élèves et du TBS. Elle a aussi agi sur la réduction des abris provisoires et l'efficacité interne dans les écoles.

Dans le secteur de l'éducation, le PNDL a mis en place en moyenne 126 infrastructures par région. En effet, 1760 infrastructures ont été construites dont 717 salles de classes construites et équipées, 230 salles de classes construites sans équipement, 276 salles de classes équipées seulement, 241 salles de classes réhabilitées, 176 blocs d'hygiène et 108 murs de clôtures. Il faut noter que dans la région de Dakar le PNDL a participé à la réhabilitation d'une école et équipé 11 écoles.

Au niveau régional, la région de Saint Louis est la mieux dotée en infrastructure éducatif avec 200 infrastructures (soit 11,36% des infrastructures éducatifs réalisés par le PNDL), suivie des régions de Sédhiou (10,85% des infrastructures éducatifs) et de Ziguinchor (10% des infrastructures éducatifs) qui occupent respectivement les 2ème et 3ème places.

Notons que la région de Sédhiou a plus bénéficié jusque-là d'un nombre plus important de salles de classes construites et équipées (soit 132 salles de classes) et de salles de classes équipées (soit 48 salles équipées), la région de Thiès quant à elle vient à la 1ère position concernant les salles de classe construites sans équipement et les salles de classe réhabilitées soit respectivement 58 et 40 salles.

Rappelons que l'utilisation de la méthode de la double différence a été de rigueur pour évaluer l'impact spécifique du PNDL sur les différents indicateurs retenus. (Source rapport étude d'impact du Pdlp)



Une salle de classe équipée réalisée par le PDL à Ngoudiane

En perspective, un effet induit de longue portée sur le développement du pays.

Dans l'accès, la contribution du PNDL dans le secteur de l'éducation reste assez faible. Cet état de fait s'explique par la stratégie du PNDL qui consiste à laisser aux collectivités locales le libre choix de leurs micro-projets.

La plupart des collectivités locales ont préféré remplacer les abris provisoires existants que d'augmenter le nombre de salles des écoles pour agir directement sur l'accès. Les élus locaux, confrontés à la pression des parents d'élèves qui sont préoccupés plus par la situation précaire dans laquelle travaillent leurs enfants et par la construction annuelle des abris provisoires avec leurs propres moyens, préfèrent le remplacement des abris à l'augmentation des effectifs des élèves. La contribution du programme à l'effort national et aux OMD s'en trouve alors très amoindrie.

La participation du programme à l'efficacité interne est cependant importante dans toutes les écoles où il a construit des salles de classe. On constate un recul très appréciable des taux d'abandon et de redoublement qui sont respectivement de 0,2% et 0,22% dans les écoles PNDL alors qu'ils s'élèvent à 9,28% et 3,12% dans les écoles non PNDL et à 8,9% et 3% au plan national. Ces résultats très appréciables sont certainement dus à l'amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves dans des salles de classes en dur spacieuses, bien éclairées et suffisamment aérées.

Au niveau national, sur les 1540 salles de classe construites, 916 ont servi à remplacer des abris provisoires. L'intervention du PNDL dans la construction des salles de classe a surtout permis la réduction du nombre élevé d'abris provisoires existant dans le sous-secteur de l'enseignement élémentaire. En 2008, année à partir de laquelle, le PNDL a commencé à réceptionner les ouvrages scolaires, le nombre d'abris provisoires était de 5487. Le programme a contribué à réduire de 17% le nombre d'abris provisoires existant en 2008.

L'examen de la proportion des abandons montre que le taux d'abandon dans les écoles PNDL (0,2%) est plus faible que le taux que celui dans les écoles non PNDL où il est de 9,28%. Il en est de même avec le taux d'abandon national qui est de 8,9%. Pour le redoublement, le même phénomène est constaté. Dans les écoles PNDL, le taux de redoublement en 2011, est de 0,22%.

(Source rapport étude d'impact du Pdlp)

Dites maintenant stratégie nationale de développement territorial

Le ton est donné par Cheikh Bamba Dièye, Ministre de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales, en présence des principaux animateurs du secteur. C'était le 06 juillet 2012, au Terrou Bi. La réflexion stratégique s'annonce, avec comme finalité, la mise à disposition d'un document de référence en matière de pilotage du développement local dénommé stratégie nationale de développement territorial (SNDT).

Changement de paradigme et d'échelle! Les Consultants en charge de l'élaboration de la stratégie devront s'ajuster pour épouser les contours du développement territorial. Dans trois mois, le secteur disposera d'un document de pilotage de référence. Un tel exercice prend en compte les forces, faiblesses, acquis et opportunités découlant non seulement de la mise en œuvre du Programme national de développement local (Pndl), à travers ses différentes composantes, agences d'exécution et des projets en ancrage, mais aussi, c'est important, des mutations en cours dans le secteur. En réalité la stratégie nationale de développement territorial est un document de référence pour le pilotage des activités du sous secteur du développement local. La définition d'une stratégie nationale de développement territorial permet d'élargir la décentralisation par l'aménagement du territoire et le développement local et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions.

Le Programme national de développement local a pour finalité l'élaboration du document de stratégie nationale de développement qui se pose comme un moyen pertinent de réalisation de la territorialisation du développement et des politiques sectorielles. Six années après la mise en œuvre du Pndl, le Programme a apporté des réponses concrètes aux problèmes posés par la mise en œuvre du développement à l'échelle locale. Plusieurs réformes ont abouti ou sont au stade d'adoption, des outils et instruments d'appui au développement local ont été élaborés et mis en œuvre par les acteurs locaux, des transformations positives sont enregistrées dans l'espace du développement économique local et le niveau d'équipement des collectivités locales s'est beaucoup amélioré.

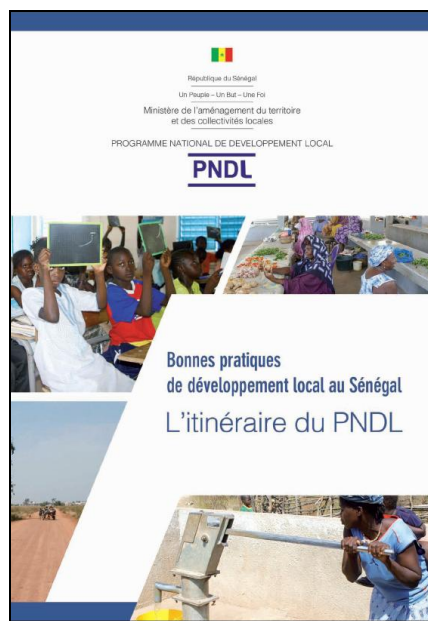
L'Etat et les collectivités locales ayant la responsabilité première de définir, de programmer et de conduire le développement, il importe de faire un état des lieux détaillé de leur organisation et de leur fonctionnement en rapport avec leurs fonctions dans le développement local. Cet état des lieux portera sur les constats et l'analyse dans les domaines de l'institution et de l'agencement territorial des pouvoirs publics décentralisés et déconcentrés, de leurs interactions, de leurs ressources de tous ordres, de l'exercice effectif des compétences etc.

Toutefois, malgré cette approche pertinence qui fait du territoire local, notamment, la matrice du développement socio-économique, la dynamique de réduction de la pauvreté ne progresse pas assez vite, alors même que l'échéance pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) approche à grands pas.

Malgré toutes les initiatives jusque-là menées, les politiques de valorisation du local n'ont pas pleinement tenu leurs promesses, et la demande sociale en termes de services et de richesses reste encore à satisfaire. Dans le fond, il est essentiel que le Sénégal puisse, d'une part, renforcer ses capacités de planification à long terme tout en assurant la gestion des urgences et, d'autre part, fonder chaque politique publique sur une stratégie volontariste et réaliste.

C'est probablement l'une des plus grandes insuffisances de la décentralisation et du développement local qu'il convient de combler. Dans cet objectif, le ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales envisage, à travers le PNDL, de doter le secteur d'une Stratégie nationale de développement territorial (SNDT).

Les bonnes feuilles du livre Bonnes pratiques de développement local au Sénégal: l'itinéraire du Pndl



En exclusivité, le Pndl en Flash, vous informe sur les soixante deux pages du livre axé sur les activités du Programme.

D'une teneur digeste, au style alerte, le livre sur le Pndl, issu d'un long processus de maturation et de capitalisation sous la coordination du Dr Thiendou Niang, avec la participation des parties prenantes du processus, témoigne d'un effort collectif de co-production et d'un sens de l'histoire.

Le livre préfacé par le Secrétaire exécutif souligne la démarche, pour ce faire, « une approche participative a été adoptée afin d'aboutir à une œuvre commune. La démarche de coproduction témoigne d'un effort de reconstitution du fil de l'histoire, durant lequel les actions réalisées constituent des expérimentations prouvant leur caractère innovant, et proposent des alternatives significatives pour un changement d'échelle dans la lutte contre la pauvreté », renseigne Samba Guèye.

Poursuit-il, dans la préface, « toutes les productions élaborées dans le cadre de cet ouvrage sont basées sur une expérience vécue avec les Collectivités locales, notre cœur de métier. Elles ont pour objet d'identifier les processus de changements produits par les activités menées au sein des collectivités locales. Elles ont permis de mettre en valeur les spécificités et d'aider à construire le futur des expériences. Ces différentes productions, dans une parfaite synchronisation, décrivent les activités entreprises par le programme depuis 2006 et en tirent les enseignements, en termes de modes d'action, de changements, de compétences et d'orientations à prendre par les Décideurs ».

A lire absolument, pour une interprétation correcte du Pndl, au-delà des faits et des clichés. En clair, un livre qui aide à mieux comprendre ce qu'est le Pndl.

Ce livre sera bientôt disponible.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Atoumane Agne, Responsable du Suivi-Evaluation du PNDL: Tel : 33 889 50 76, e-mail : agneatoumane@hotmail.com/ Ousseynou TOURE, SCOF Tel : 33 889 50 66 email : otoure@pndl.org

La Décentralisation, défis et tremplins pour la jeunesse.

L'auteur entame, dans cet article, une réflexion sur les possibles de la décentralisation, à condition que des préalables soient remplis. En outre, il suggère une reconnexion de la décentralisation au développement local et au territoire. Une vision prémonitoire qui s'intègre bien dans celle définie par les Autorités, avec ce qu'on appelle désormais le concept de « développement territorial » M. Made Bande Diouf (Docteur en Sciences sociales, Expert en organisation du développement urbain et rural) s'invite au débat, par une contribution utile. Par invitation spéciale.



Comprise comme une stratégie d'Etat en vue de promouvoir le développement local par la création et l'autonomisation des collectivités, la décentralisation au Sénégal souffre de nombreuses difficultés. Certains de ces maux sont le fait de l'Etat central, tandis que d'autres sont inhérents aux collectivités elles-mêmes.

Par définition la décentralisation a deux corollaires principaux : (i) Le développement local ; (ii) L'aménagement du territoire

Le développement local dont nous parlerons ici, est à la croisée de plusieurs types d'acteurs dont principalement : L'Etat ; la société civile ; les populations locales et les organisations d'élus locaux et les sociétés privées

Mais si la décentralisation est le produit d'une grande vision destinée à induire des changements positifs au plan local, elle ne peut avoir d'effet que lorsque les élus locaux se construisent une vision propre : l'orientation du développement à la base serait alors une résultante de ces visions croisées.

Or le développement local est aujourd'hui tributaire de l'absence de vision locale. En effet l'échelle administrative ainsi que l'échelle politicienne obscurcissent l'horizon pluriel à dégager par les élus locaux et les empêchent de construire les bases réelles d'un développement local global, plus harmonieux, c'est-à-dire plus en phase avec les aspirations profondes des populations.

Il s'ajoute à ce brouillard que le concept de développement lui-même est un concept de mystification créé au XVIIIème siècle (Serge Latouche, POUR 1984) à l'effet de qualifier

les commodités qui résultaient des progrès techniques.

Promouvoir le développement local c'est d'abord et surtout permettre aux communautés de base d'avoir la maîtrise de leur propre destin. Dès lors, c'est à elles d'identifier leurs propres références, qu'elles soient culturelles historiques, éducatives, environnementales, économiques et sociales, afin d'alimenter les stratégies qui permettront d'aller vers les transformations les plus attendues.

Pour ce faire, chaque collectivités devrait pouvoir valoriser sa jeunesse en la faisant participer à l'œuvre d'assumption des fondamentaux qui régulent le développement local. Parmi ces fondamentaux, la bonne gouvernance et le commun vouloir de vie commune.

Si la bonne gouvernance indique l'ensemble des règles de bonne conduite à adopter par les élus locaux dans l'exécution de leur mandat, le commun vouloir de vie commune au-delà des élus, interpelle les populations et l'Etat quant à la définition de frontières en harmonie avec les communautés.

En effet le développement local ne s'accommode guère de soubresauts à l'intérieur des espaces communautaires, lesquels ont la mission naturelle de forgeage de l'esprit d'intégration.

Au reste réussir cette implication de la jeunesse équivaldrait à enrayer le chômage au sein des communautés rurales notamment et à jeter les bases d'une vision nouvelle partagée.

La jeunesse féminine et masculine pourrait, au sein de chaque collectivité camper le rôle historique de LAMAN, pour donner leur avis sur les questions foncières et sur d'autres délibérations du conseil rural ou municipal. Cet avis des jeunes, bien entendu, ne pourrait être que consultatif.

Mais ce nouveau statut, bien que extérieur au système en place, permettrait aux jeunes de se rendre utiles et par ce biais, se sentir à une échelle valorisante plutôt que de rester des chômeurs endémiques.

Il conviendra en plus de ce nouveau statut,

d'appuyer les jeunes par l'ouverture d'unités agricoles et pastorales modernes et des centres de formation rurale de proximité, à l'image de ce que Mamadou DIA et Senghor créèrent au début de l'indépendance.

Le programme du Président Macky SALL dans sa dimension stratégique, propose des zones écologiques lesquelles sont destinées à porter des types d'activités telle l'intensification de l'élevage et de l'agriculture dans le bassin arachidier.

Dans ce domaine la référence pour notre pays devrait être, entre autres le Brésil, qui en 50ans est devenu le premier producteur mondial de viande.

Des entreprises agro-pastorales, appuyées en aval par des unités de transformation et de conditionnement, devraient être démultipliées à l'échelle nationale tandis que la recherche pourrait suivre au plan spatial et thématique.

Si la décentralisation appelle la plupart des domaines à explorer, il convient de créer la rupture dans les formes et les contours relationnels habituels, pour bâtir un partenariat efficient entre Ministères en charge des domaines transférés et les collectivités locales ; entre les producteurs organisés et les Ministères concernés ; bref entre tous les acteurs de la décentralisation.

Autour du PNDL, d'autres partenaires pourraient accompagner ces innovations : Fonds de stabulation, Banque Mondiale, USAID, Etat du Sénégal etc.

Certaines Institutions de microfinance pourraient relayer un financement de proximité.

En conclusion, il faut nourrir les sénégalais sans apport extérieur de céréales et de viande. Car cela est possible grâce à l'engagement de sa jeunesse, à l'innovation portée par la créativité de ses citoyens, au courage et à la lucidité de ses hommes politiques.

*MADE BANDE DIOUF, Consultant-Chercheur, Docteur en Sciences sociales, (Expert en organisation du développement local, rural et urbain)mde_fa@yahoo.fr 221 77 526 66 05

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

La Banque africaine de développement piste le Pndl pour les pistes communautaires.

Le Groupe de la Banque Africaine de Développement et les fonds de l'OPEP avaient financé, de 2002 à 2009, le PPC/PNIR (Projet pistes communautaires en appui au PNIR), d'un montant de 15 milliards F CFA. Plus de 1.200 km de pistes rurales ont été réalisés au sein de 84 Communautés rurales (CR).

C'est un partenaire sur lequel le Pndl compte s'appuyer pour désenclaver, 120 communautés rurales réparties sur toute l'étendue du territoire national.

Mme la Représentante résidente de la BAD, en rendant visite au Ministre de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales, a positionné dans les échanges, la nécessité d'instruire une seconde phase du Projet Piste communautaire, pour lutter contre l'insécurité alimentaire et promouvoir l'économie locale à travers les bonnes pratiques du projet Piste Communautaire.

La réalisation de 1.206 km de pistes rurales, au niveau de 84 CR, a contribué au désenclavement des communautés et de certains bassins de production tout en améliorant l'accès des populations locales aux services socioéconomiques de base ainsi qu'aux services administratifs. Le PPC/PNIR aura aussi fourni aux collectivités locales bénéficiaires un cadre d'apprentissage et d'appropriation du processus de maîtrise d'ouvrage par la pratique.

Le PPC/PNIR a facilité la mobilité et l'amélioration de l'accès aux soins et à l'éducation à plus de 1.500.000 personnes, De même, la responsabilisation des collectivités locales et la dynamisation des zones agricoles ont positivement amélioré le pouvoir d'achat des communautés de base.

C'est fort de ces résultats appréciables que l'Etat du Sénégal

souhaite consolider et élargir les interventions qui ont été menées dans le cadre du PPC/PNIR. Le PPC/PNDL consistera en un nouveau projet en ancrage au sein du PNDL.

Cet appel a été bien décrypté par Cheikh Bamba DIEYE, qui a insisté sur l'urgente priorité de son Département. Et à ce niveau, les pistes rurales sont au cœur des pulsions des collectivités locales. L'objectif des pouvoirs publics est d'améliorer les conditions de vie en milieu rural en facilitant l'accès des communautés, pauvres pour la plupart, aux marchés et services socio-économiques (centres de santé, services publics, écoles, etc.). Les orientations actuelles prônent une approche volontariste, mais aussi réaliste et soutenable de la demande quant à la taille et à la qualité du réseau des routes rurales, des pistes, des chemins et des passerelles ; elles définissent le rôle des autorités nationales et locales, des communautés villageoises, des associations de producteurs, des privés, etc. dans la gestion et le financement de ces infrastructures.

Nul doute le Gouvernement saisira cette belle opportunité en érigeant en rang de priorité le financement de la deuxième phase du projet Pistes Communautaires dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté en assurant la mobilité des populations et des biens en milieu rural. A ce titre, il participe à densifier la vision de la BAD qui s'appuie sur l'économie sociale et la dimension environnementale pour assurer une croissance inclusive verte.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Ndiack Diop, Responsable du Projet Pistes Communautaires: Tel : 33 889 50 65, e-mail : diopndia@yahoo.fr

RENFORCEMENT DES COMPETENCES

Les facilitateurs en maîtrise d'ouvrage local au point.

C'est un groupe composé de vingt huit facilitateurs (28) qui sont formés sur les outils de la maîtrise d'ouvrage locale. C'était du 09 au 13 juillet 2012, à Teranga Saly. Quatre jours au cours desquels, toute la chaîne de réalisation des microprojets a été passée en revue. Un plan de démultiplication a été validé. Objectif : assurer une large vulgarisation du contenu du manuel au sein des collectivités locales.

Ils ont fièrement brandi les attestations de fin de formation. Cette cohorte de facilitateurs est armée pour aller à l'assaut de l'appui à la maîtrise d'ouvrage local. Les exigences de mise en cohérence des processus de la stratégie nationale de développement territorial nécessitent un accompagnement par des outils actualisés et qui répondent aux besoins des acteurs locaux : le manuel de maîtrise d'ouvrage local des investissements publics locaux en fait partie. Au terme de sa validation, le PNDL passe à une étape supérieure, celle consistant à améliorer les connaissances des différents responsables issus des Agences régionales de développement, dans le domaine complexe de la maîtrise d'ouvrage local.

La priorisation, la mise en place et l'exploitation durable des microprojets demandent l'implication d'un ensemble d'institutions et de personnes et nécessitent des outils appropriés. Malheureusement, les élus locaux n'ont pas toujours une grande expérience dans leur nouveau rôle ou dans cette culture de collaboration.

Pour les différents participants, les sessions de formation sur la maîtrise d'ouvrage offrent un cadre de référence méthodologique et procédurale pour la conduite des différentes étapes, dès la planification des interventions de terrain jusqu'à la pérennisation des services mis en place. C'est donc, tout le sens qu'il faut donner à cette dite session qui vise à donner à l'ensemble de ces acteurs un outil méthodologique pour la mise en œuvre de leurs projets. Mais aussi, c'est le plus important, pour permettre aux différentes parties prenantes de mieux formaliser leurs relations de travail.

Au terme de l'atelier, il est prévu une démultiplication des leçons apprises auprès des communautés de base à travers un plan d'actions. Cela entre dans le cadre du processus de renforcement des capacités des différentes parties prenantes intervenant dans la chaîne de réalisation des microprojets. Ainsi, durant les mois de Septembre et d'octobre, toutes les collectivités locales du Sénégal seront concernées par le processus de capacitation.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Ousseynou TOURE, Spécialiste Communication Formation otoure@pndl.org; Ndiack Diop, Responsable du Projet Pistes Communautaires: Tel : 33 889 50 65, e-mail : diopndia@yahoo.fr/

PROMOTION DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Le budget participatif s'invite au débat.

C'est organisé dans toutes les régions du Sénégal. Les sessions régionales d'informations sur le budget participatif avaient une allure de caravane. Au total, plus de 1000 acteurs locaux ont démystifié le concept du Budget participatif, grâce au concours de Enda Ecopop, suivant une démarche partenariale établie avec le PndI.

Entre le mois de Juin et de Juillet 2012, une caravane d'informations sur le budget participatif a sillonné toutes les quatorze régions du Sénégal. Sous la houlette des agences régionales de développement et des autorités administratives, des sessions pratiques ont été conduites par les animateurs de l'Equipe Ecopop, au profit des élus et acteurs locaux. L'un des objectifs du partenariat est de promouvoir l'exercice d'une gestion participative et transparente des collectivités locales sénégalaises par la pratique du Budget Participatif dans les collectivités locales sénégalaises. Il s'agira dans un premier temps : (i) de procéder à une application du BP dans deux collectivités locales par région, et (ii) de tirer, à terme, les enseignements majeurs et éléments de cadrage pour passer à la généralisation et l'institutionnalisation telle que souhaitées par le Gouvernement qui s'est prononcé en faveur du vote d'une Loi pour l'application du Budget Participatif des Collectivités Locales.

Au cours des quatorze ateliers, il s'agit d'informer et de sensibiliser les différents acteurs locaux sur les concepts et principes du Budget Participatif, les méthodes et outils pour sa mise en œuvre au profit des représentants des 567 collectivités locales du Sénégal. Au terme de cette activité, deux (02) collectivités locales ont été identifiées. Elles seront appuyées dans la mise en œuvre du Budget participatif. Les deux structures d'appui (à savoir Enda et le PndI) vont assurer le suivi, la capitalisation du processus et l'élaboration de la stratégie de mise à l'échelle vers l'institutionnalisation du BP dans les Collectivités

Locales.

Quatre axes ont structuré les différentes communications au niveau des régions. (i) Le contexte du développement local caractérisé par la faiblesse des capacités techniques et financières des collectivités locales et le déficit de dialogue entre gouvernants et gouvernés et le manque de participation des populations à la gestion des affaires locales. (ii) La notion de Budget Participatif comprise à la fois comme un outil et une école de démocratie participative. (iii) Les différentes étapes de mise en œuvre du BP articulées autour d'un premier cycle de participation et d'un deuxième cycle de redevabilité. (iv) Les acquis de la pratique du BP, en termes, principalement de facilitation de l'accès aux populations aux services de base en eau, assainissement, etc., la promotion du dialogue entre acteurs et l'inclusion sociale ; ses limites et défis relatifs à la volatilité des processus expérimentés parfois en cloisonnement.

Des critères de choix ont été définis pour l'identification des deux collectivités locales sont : (i) adhésion de la CL par délibération; (ii) engagement à contribuer financièrement au processus, selon un montant qui sera arrêté avec l'ARD; (iii) Part de l'investissement dans le budget total; (iv) existence de cadres de concertation fonctionnels; (v) taux de recouvrement des impôts et taxes; (vi) existence d'un PLD/PIC en cours de validité.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Ousseynou TOURE, Spécialiste Communication Formation, otoure@pndi.org; Tel : 33 889 50 66

MESURES DE PERFORMANCES

Le rapport 2011 valorise les performances des collectivités ciblées

Il vise à communiquer sur les résultats obtenus par les collectivités locales et les enseignements tirés. A travers plus d'une décennie d'accompagnement des collectivités locales, la coopération technique allemande (GIZ), dans le cadre de ses différents projets et programmes, a expérimenté et développé dans les régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick, un outil d'évaluation des performances des collectivités locales.

Le rapport renseigne que l'outil appelé « Mesure de performance publique des collectivités locales » ou MPP s'est bonifié au cours des ans pour devenir un produit central dans le dispositif d'appui du PRODEL aux collectivités locales. Les résultats obtenus à l'issue des exercices de 2002, 2008 et 2011 mais leur partage avec les différents acteurs de la politique de décentralisation (élus, Ard, services techniques, PndI, AdI, Dcl..) au cours d'ateliers de restitution et de validation ont fini de construire un consensus sur la pertinence de l'outil et sa vocation multidimensionnelle. Relativement aux élus et aux administrations locales, la MPP est un outil d'aide à la décision pour le pilotage des collectivités locales. Quant aux structures d'appui, la MPP se définit comme un moyen d'identifier les besoins en renforcement de capacités des groupes cibles et, en conséquence, de faire un meilleur ciblage dans leurs prestations.

A l'échelle étatique et des partenaires technique et financier, la MPP s'avère comme un outil de suivi-évaluation de la politique de décentralisation, mais aussi un moyen de promotion de la bonne gouvernance.

La mesure de performance porte sur cinq domaines de critères : Bonne gouvernance ; finances ; planification ; Partenariat et Relations avec l'administration.

Au total, 78 communautés rurales et 18 communes secondaires ont été évaluées soit un groupe cible de 96 collectivités locales sur un total de 98 qui étaient concernées au départ. Deux collectivités, pour des raisons de délégations spéciales, n'ont pas participé. Taïba Niassène et Ngayène Sabakh sortent du lot et sont estampillées collectivités de très bonne performance et situent dans la barre des 85-100 points. Au même moment, les communes de Kaffrine et de Nganda sont de faibles performances (Région de Kaffrine), de même que les communes de Passy et Soum, ainsi que les Communautés rurales de Bassoul et Dionewar, dans la région de Fatick. Au total, seule la région de Kaolack a obtenu des collectivités de très bonnes performances et n'est pas aussi ciblé dans les collectivités locales de faibles performances. Bravo et bonne continuation.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Awa GUEYE, Chef d'Equipe GIZ PRODEL Kaolack ; Tel : 33 941 77 31

L'autonomisation des femmes de Saré Dao, une réalité.

A Thieppe, le revenu moyen d'une femme intervenant dans la transformation des poissons, est passé de 25 000 FCFA à 50 000 FCFA par cycle de production. Le renforcement des capacités des femmes est passé par là, conduisant à une gestion plus efficace et plus efficiente de leurs activités.

Au début, c'était irréaliste, mais à l'arrivée, une transformation positive de leur quotidien s'est opérée. Les femmes désormais tiennent entre leurs doigts, le bout de l'économie locale. Nous sommes à Saré Dao, dans la Communauté rurale de Thieppe, nichée dans la zone agrosylvopastorale du Sénégal. C'est une des localités d'intervention du Projet d'Appui au Développement économique local (PADEL/PNDL), une initiative soutenue par l'UNCDF et le PNUD, au Sénégal. Cette collectivité dispose d'énormes potentialités pour le développement des filières agricoles. La pêche, aussi, avec une côte maritime très poissonneuse, fait partie de ce lot. Mais, hélas, elle est peu développée, même si elle présente une bonne marge de progression, comparativement aux autres secteurs. Voilà, pourquoi la majeure partie des femmes s'active dans la transformation de produits halieutiques. Néanmoins, elles font face à un manque de moyens matériels et financiers. Mais surtout, à un déficit managérial pour une conduite de leurs activités.

En ce début du mois de Novembre, un frais venant de la côte maritime souffle fort, annonçant un changement de temps. Aminata, bassine sous l'aisselle, va à la capture et à la transformation de poissons. Elle est à la tête d'un groupe d'une dizaine de femmes qui fredonnent allègrement les sonorités d'une ethnie bien présente dans la localité. Ici, de manière générale, les femmes étaient marginalisées dans les activités structurant l'économie locale. Elles n'ont pas souvent accès à la terre. Les hommes, propriétaires terriens leur prêtent des champs, pour qu'elles s'adonnent aux cultures de rente. Le poids des femmes dans la démographie de cette localité bien que réel, leur influence dans les instances de décision à teneur économique est négligeable. La charge de la tradition et les réalités socio anthropologiques sont encore vivaces. Mais avec l'intervention du PADEL, une inversion des tendances s'opèrent. Que de chemins parcourus !

A travers un fonds d'appui aux initiatives économiques locales permettant au groupement de base d'accéder aux ressources du projet, les communautés à la base voient autrement l'avenir, grâce aux soutiens multiformes du PADEL.

Dans un premier temps, le projet a appuyé à la densification d'un réseau de 13 groupements de promotion féminine et leur structuration en une union. Objectif : leur assurer une meilleure visibilité de leurs activités autour de la filière halieutique, soutient l'une d'elle. Ensuite, les résultats de la planification locale suite à la tenue de forum économique ont mis l'accent sur le besoin d'acquérir un équipement de travail. « *Nous avions pensé à une unité de transformation et de stockage de produits halieutiques, lance Aminata* », notre interlocutrice, rappelant que cette acquisition correspond aux souhaits exprimés par les femmes. C'est ainsi que le projet a accompagné à la mise en place de cette unité. Les conditions d'une prise en main de la filière par les femmes étaient donc réunies. L'ouvrage est confié à l'union des Groupements de promotion féminine qui veille à la gestion et aux amortissements des équipements.

Le Secrétaire Permanent de l'Agence de développement économique local (ADEL), un des produits de la maison du développement local, structure de proximité et d'encadrement promue par le projet, note avec satisfaction les appuis formulés : « *Nous avons mis à leur disposition des outils notamment un journal de gestion des stocks, des recettes, des charges et un répertoire du patrimoine* », renseigne-t-il. Aussi, avoue-t-il que de « *fréquentes des visites pour un suivi, l'élaboration de la balance et des états financiers* » sont organisées. Mais ce qui a été déterminant dans la réussite des femmes, c'est l'investissement sur le capital humain. En effet, l'Agence de développement économique local (ADEL), s'est particulièrement investie, pour accompagner les groupements à élaborer un plan de formation sur la période 2011-2014.

C'est le début d'une maîtrise d'une approche planifiée.

C'est ainsi que des sessions pratiques de formation ont été dispensées aux femmes, à travers des thèmes très variés. Les modalités de constitution et dynamique de groupe, le management des organisations, le leadership local et la communication sociale, sont les thématiques les plus en vue. D'ores et déjà, l'intervention du projet a favorisé une bonne dynamique organisationnelle. Par exemple, les groupements de femmes plus dynamiques tiennent régulièrement des réunions et essaient de documenter leurs activités. Les femmes ont une meilleure compréhension de leurs rôles et responsabilités dans leurs groupements pour une meilleure participation.

La relation « production – commercialisation » est bien huilée au niveau des Groupements de promotion féminine. Après donc une bonne production voire transformation, les femmes sollicitent un financement auprès des structures financières décentralisées encadrées par le Projet. La convention tripartite signée entre le PADEL/PNDL, le Projet d'Appui à la Lettre de Politique Sectorielle (PA/LPS) de la micro finance et une structure financière décentralisée de la localité permet de faciliter l'accès aux services financiers. En effet, le PADEL/PNDL prépare la demande de financement en accompagnant les femmes sur l'analyse de leur secteur d'activités et l'élaboration de leurs plans d'affaires.

Par ailleurs, le PA/LPS appuie l'offre financière. Un tel procédé permet de soumettre au SFD qui est renforcé, de mieux répondre à la demande de services financiers, des projets bancables. Il est intéressant que noter que les deux projets qui développent une synergie sont initiés par l'UNCDF.

C'est ainsi que la commercialisation des produits halieutiques est effectuée en dehors de la Communauté rurale comme pour les produits maraîchers, à Lompoul sur Mer, à Potou ou à Fass Boye où il existe des points de débarquement et des unités de conservation. Une perspective intéressante s'offre à la localité. Elle va bénéficier d'une piste de production qui correspond à la contribution du Programme d'Appui au Développement Economique des Niayes (PADEN) à la promotion de l'économie locale.

C'est ce dispositif original qui rompt avec l'approche classique qui a permis à plusieurs femmes appartenant de la localité de Thieppe d'améliorer leurs modes de vie. Leurs revenus moyens passent de 25 mille francs CFA à 50 mille francs CFA. Elles appuient efficacement leurs maris dans la prise en charge des dépenses quotidiennes, dans la couverture sociale de leurs progénitures. Les liens sociaux se densifient et elles retrouvent l'espoir à la vie communautaire.

L'une des leçons apprises renseigne que le secteur est devenu une véritable source de revenus aux habitants de la localité. La mise en place de l'unité a permis d'augmenter le nombre de femmes formatrices. Par ailleurs, les pêcheurs écoulent plus facilement leurs produits. Les produits de la localité sont de plus en plus connus ailleurs car les quantités produites sont aussi importantes. En effet, la localité tend vers un véritable pôle de développement économique.

En définitive, plusieurs constats corroborent l'autonomisation financière des femmes. C'est d'ailleurs l'une des conclusions à laquelle a abouti Mlle Mouhoudhoiri HIDAYA, élève ingénieur des travaux de planification économique, dans le cadre de son mémoire de fin d'études. Elle a confirmé son postulat de départ : *une rentabilité de l'activité de transformation de produits halieutiques dans la zone de Saré Dao, grâce à l'assistance du projet conduit à une amélioration des revenus des femmes.*

(Source, MDL de Kébémér)

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE:

Les Comités régionaux de suivi environnemental et social, en scelle.

Aujourd'hui, le dispositif institutionnel environnemental, au niveau régional, est complété par les comités régionaux de suivi environnemental et social. Les 14 comités régionaux sont créés par arrêtés des Gouverneurs sur proposition des Divisions régionales de l'environnement et des établissements classés (DREEC), après concertation avec les services techniques concernés et les ARD chargés de les appuyer. Ce processus a été bouclé par la création du quatorzième comité, celui de Sédhiou, le 16 janvier 2012.

Le PNDL a voulu aller au-delà de la disposition du CGES sur la mise en place d'un « comité régional ad hoc » qui serait arrimé à l'horizon temporel du programme. Conformément à la vision du PNDL, il fallait chercher à améliorer durablement l'ensemble du dispositif institutionnel et les procédures d'évaluation environnementale au Sénégal; d'où l'appui à la révision en cours des arrêtés qui accompagnent le code de l'environnement et la création de nouveaux textes pour réglementer notamment les Analyses initiales et les audits environnementaux. Ces travaux conduits par la DEEC, avec l'appui du PNDL, permettent de mieux tenir compte des processus de décentralisation et de développement local, en commençant par la déconcentration du Comité technique national d'évaluation. Les missions de suivi environnemental et social réalisées sur le terrain par les équipes conjointes de la DEEC et du PNDL, ont permis de se rendre compte du fait qu'il fallait, en attendant l'aboutissement de ces réformes, que des comités régionaux de suivi environnemental et social soient institués par arrêtés des Gouverneurs. La recommandation de ces missions était d'autant plus pertinente que la

DEEC avait entrepris de lancer la révision du code de l'environnement. Ainsi, en attendant les différentes prises d'arrêtés (pas moins de 8 arrêtés, dont celui réorganisant le comité technique national pour une prise en compte du niveau régional et celui réglementant les Analyses environnementales initiales, adaptées aux projets de développement local), le SEP appuie la mise en place et le fonctionnement des comités techniques régionaux de suivi. Ce dernier terme est proposé pour faire la différence d'avec la notion d'évaluation et permettre au Gouverneur de prendre l'acte sans être gêné par l'arrêté ministériel de rigueur sur le Comité technique national d'évaluation.

Les comités régionaux de suivi environnemental et social des projets de développement local ont pour missions essentielles, d'appuyer la procédure de sélection environnementale (screening) des projets de développement local, de faire la revue des études éventuelles, de suivre l'application des mesures d'atténuation/d'accompagnement, ainsi que la mise en œuvre des éventuelles plans de gestion et de suivi des projets, et de renforcer les capacités des acteurs locaux.

Pour de plus amples informations, contactez : Dr Magatte BA, Spécialiste en environnement du PNDL, Tel : 33 889 50 70, e mail : magatte@pndl.org

ECONOMIE LOCALE

Vers une stratégie de développement économique local

Bien que la promotion de l'économie locale soit visible dans certaines actions identifiées dans les plans de développement, sa prise en charge effective sous forme de vision construite et d'objectifs partagés par les acteurs concernés reste encore insuffisante. La pratique du développement économique local est à l'état embryonnaire au Sénégal.

L'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis et l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis ont initié l'organisation d'un atelier national sur le développement économique local, en relation avec des partenaires stratégiques.

Des démarches soutenues ont été entamées en direction du PRODDDEL/GIZ, du PNDL, de l'ADL et de l'ARD de Louga qui ont accepté d'accompagner la réalisation de cette activité. Les interventions ont porté principalement sur des appuis à des micros projets au bénéfice des communautés de base. La plupart des collectivités locales n'ont pas encore pris en charge la promotion de leur économie sur la base d'une planification participative avec des objectifs précis et des actions réalistes à mettre en œuvre en partenariat avec les acteurs économiques locaux.

Mais l'expérience montre aujourd'hui la nécessité pour le processus de décentralisation au Sénégal de s'engager résolument dans cette voie qui doit permettre aux collectivités et aux populations locales de se doter de tous les outils nécessaires pour dynamiser leur économie, source de création de richesse et de revenus, et ainsi participer de manière significative à la stratégie de réduction de la pauvreté.

La finalité est la capitalisation des expériences DEL au Sénégal, à travers une synthèse de toutes les approches et démarches méthodologiques propres à chaque projet, programme ou structure intervenant dans le domaine.

Le rapport provisoire I de l'étude a porté sur les vingt quatre (24) expériences en DEL. Le terrain révèle la présence marquée des approches chaîne de valeur, filière, cluster, entrepreneurial, AGR et une présence moindre des approches pôle de croissance, grappe, sous secteur. Au niveau des partenaires au développement, les approches les plus citées concernent surtout celles dites filière, cluster et celles dite chaîne de valeur. Toutefois, des différences réelles subsistent dans la pratique. L'enjeu du territoire pertinent pour le DEL a été fortement souligné dans un contexte d'émiettement et de redécoupage du territoire national posant des enjeux de cohérence et de viabilité des entités ainsi créées.

L'étude a également systématisé quelques innovations en DEL repérées au Sénégal en matière d'instruments de financement et de dispositifs organisationnels, dont le Fonds de développement économique local avec le PADEL/PNDL.

Pour de plus amples informations, contactez : Bouna WARR, Directeur ARD St-Louis et Dr Sambou Ndiaye et Mamadou Ndiaye Université Gaston Berger St-Louis

INAUGURATION DES MAISONS DU DEVELOPPEMENT LOCAL de Kébémér et Linguère qui sont maintenant opérationnels.

En présence du Directeur de cabinet du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales (MATCL), dans les départements de Kébémér et de Louga, les maisons du développement local sont désormais mises en place. Elles constituent une plateforme de services et d'appui conseil pour trois familles d'acteurs, désormais liées par un fil conducteur : la promotion et l'animation économique, à travers un territoire viable et porteur de croissance. Ces outils de proximité constituent une opportunité pour le secteur de mobiliser une catégorie d'acteurs jadis exclue du processus de la décentralisation : les acteurs économiques. La maison du développement local, prévue comme une antenne de l'ARD, sous l'autorité des collectivités locales, poursuit des missions de proximité qui lui sont assignées par le conseil d'administration de l'ARD dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs concernés avec l'annui des projets d'intervention

Pour d'amples informations, contactez : Atoumane Agne, Coordonnateur du PADEL/PNDL Tel : 33 889 50 70; e-mail : agneatoumane@pndl.org

CA PEUT VOUS INTERESSER

Le Département de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales se dote d'une Lettre de Politique Sectorielle, avec la tenue d'un atelier de validation. Malgré les acquis significatifs enregistrés dans les domaines de la décentralisation et de la lutte contre la pauvreté, on constate que la politique de décentralisation se heurte à des difficultés d'ordre institutionnel, financier et humain. Il est également noté l'absence d'un cadre définissant *les orientations stratégiques de la politique de décentralisation et du développement local*. C'est pour pallier ces insuffisances que le Ministère de la l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales (MATCL) s'est engagé à se doter d'une Lettre de Politique Sectorielle de l'Aménagement du Territoire de la Décentralisation et du Développement local (LPSATDL) et d'un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) 2012 – 2014.

Au terme d'un processus inclusif et participatif ayant impliqué l'ensemble des catégories d'acteurs, la validation de la LPSATDL et du CDS-MT du MATCL survient dans un contexte où l'Etat du Sénégal a choisi de placer la performance au cœur des politiques publiques, à travers la gestion axée sur les résultats (GAR).

En effet, le gouvernement du Sénégal s'est engagé, depuis 2006, dans un processus d'amélioration de son dispositif de préparation et d'exécution du budget de l'État après avoir initié la déconcentration de l'ordonnancement et l'informatisation du circuit administratif de la dépense publique à travers l'introduction du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP).

De plus, il s'est engagé aussi de manière concomitante dans la mise en place d'un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et de Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) qui facilitent la planification stratégique, opérationnelle et budgétaire ainsi que le suivi-évaluation des programmes publics, notamment dans le cadre de la mise en place des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La mise en place de la GAR, du CDMT et des CDS-MT représentent des réformes majeures avec de nombreux défis institutionnels et techniques, peut-on lire dans le document de l'atelier.

Sessions internationales en Leadership local : La présente session de formation sur le Leadership Local cible les compétences clés des acteurs (élus et leaders communautaires des organisations de la société civile) pour améliorer la gouvernance locale a été développé en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU HABITAT). Il avait déjà été introduit dans quelques pays d'Afrique Francophone et lusophone comme entre autres le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap Vert, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal mais également l'Haïti et dans les territoires des îles Caraïbes. Cette session de formation des formateurs des Elus, décideurs locaux et responsables des organisations de la société civile, vise à : (i) former une vingtaine de formateurs d'Afrique Francophone, à concevoir, conduire et évaluer une formation d'élus et de décideurs locaux sur le Leadership local ; (ii) Accompagner les formateurs à développer un plan d'action d'utilisation des compétences acquises, dans leurs pays respectifs. L'atelier se tiendra pendant une dizaine de jours. Les participants prendront en charge leur frais de déplacement (transport aérien international et déplacement), d'hébergement et de restauration. L'inscription et les frais pédagogiques sont évalués à 1000 euros (656 000 FCFA) couvrant les frais d'inscription individuelle, documentation, frais de déjeuner et pause café.

Pour toute information, prière de contacter Enda ECOPOP: Secrétariat, Mme TAVAREZ mail:ecopop@endatiersmonde.org Tél.: +221 33 859 64 11, ou le Responsable Scientifique de la formation, Bachir KANOUTE, bkanoute@endatiersmonde.org

Le Réseau en Gouvernance Participative (RGP), existe désormais au Sénégal. M. Atoumane Agne est porté à la tête du Réseau. Son assemblée générale constitutive s'est tenue au Laguna Beach du 19 au 20 Juillet 2012 et, est organisée sur l'initiative de Facilitateurs et Conseillers en Gouvernance Locale. Le Réseau permet aux différents acteurs de trouver les outils, stratégies et moyens de promouvoir la gouvernance participative. Un Vice Président, un Secrétaire Général, un Trésorier et leurs adjoints sont élus par les membres du Comité directeur. Les commissions « **partenariat et mobilisation des ressources** », « **capitalisation et contrôle qualité** » ; « **communication et plaidoyer** » et « **renforcement des capacités** » sont mises sur pied, avec, à leur tête, des animateurs et des rapporteurs. Bon vent chers collègues.

Adaptation des Lignes Directrices Internationales sur la Décentralisation et l'accès aux Services de base pour tous, au Sénégal. Suite à la demande d'appui formulée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales (MATCL), en date du 13 avril 2011, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à adapter les lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base à son contexte national. Onu Habitat, en collaboration avec Enda Ecopop assurent un appui technique et méthodologique à ce processus au Sénégal, en même temps que 6 autres pays : Bénin, Burkina Faso, Comores, Laos, Togo et Mexique.

L'objet général est d'appuyer les pays à conduire le processus d'adaptation des deux jeux de lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base au contexte national du Sénégal. Rappelons que les Lignes Directrices émanent de la résolution 22/8 du Conseil d'Administration d'ONU Habitat qui invite les gouvernements à placer l'accès aux services de base au centre de leurs politiques nationales de développement, avec une attention spéciale pour réduire le manque d'accès aux services pour les pauvres et les groupes marginalisés. Mais aussi, pour renforcer leurs cadre légal et institutionnel afin de faciliter les partenariats à tous les niveaux, ainsi que recommandé par les lignes directrices.



Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication et Formation du PNDL Tel : (221) 33 889 50 60/66 ; 77 545 46 06 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : otoure@pndl.org

Ensemble, engageons l'action durable qui fédère !